

LA TALAUDIÈRE Intempéries

Un conifère de près de 150 ans d'âge disparaît du paysage

La chute de cet arbre de plus de 30 mètres a été freinée par les branchages d'un chêne lui aussi vénérable, et n'a finalement causé que des dégâts mineurs sur la route.



Le pin de plus de 30 mètres a été déraciné. Photo Progrès/Marcel RASCLE

La récente tempête qui a sévi les 20 et 21 décembre derniers a mis à mal quantité d'arbres secoués et parfois abattus par des rafales mesurées par les spécialistes météo à près de 140 km/h. Notre quotidien s'était fait l'écho des problèmes rencontrés sur la route desservant le hameau de Fontvieille.

Un arbre né en même temps que la III^e République

Lors de ces vents tempé-

tureux, c'est un conifère reconnu comme remarquable qui a été déraciné depuis

une propriété privée, avant de se coucher en travers de la voie de circulation. La

chute de cet arbre de plus de 30 mètres a été freinée par les branchages d'un chêne

lui aussi vénérable, et n'a finalement causé que des dégâts mineurs sur la route. Par contre, un des poteaux téléphoniques a été cassé, et les fils tombés au sol. L'intervention de l'opérateur Orange est attendue depuis par les riverains. Concernant la voie de circulation, elle avait été remise en service le jour même, grâce à l'intervention efficace et rapide d'Hervé Merlat, agriculteur à Fontvieille, et à Olivier Desgeorges, professionnel des espaces verts, résidant au domaine de Loews. Le comptage des cerne du tronc a permis de constater que ce végétal aura connu près de 150 printemps, naissant en même temps que la III^e République.

De notre correspondant Marcel RASCLE

VILLARS Déchets

Après les fêtes, cinq points de collecte pour les sapins de Noël



Cette année cinq sites de collecte sont proposés en divers points de la commune. Photo Progrès/Pierre THIOLIERE

Après un beau Noël et un jour de l'An au balcon (il faut remonter à 2010 pour un Noël avec de la neige à Villars), l'heure est déjà au rangement des décorations des fêtes de fin d'année dans les cartons. Pour les adeptes du sapin naturel, ce petit résineux qui finit par perdre ses aiguilles termine souvent son parcours dans une poubelle ou au mieux, à la déchetterie. Depuis trois ans, la commune orga-

nise son propre recyclage en proposant désormais cinq sites de collecte pendant deux semaines.

Sous les sapins naturels sont acceptés

Jusqu'au 19 janvier on pourra ainsi déposer son sapin : sur le parking de l'Arsenal (en face du gymnase René Souchon), sur le parking du centre commercial de la Feuilletière, à la Thillée vers le bâtiment le Granier et le bâti-

ment les Aravis et vers la résidence de l'Hippodrome.

Précision importante, seuls les sapins naturels non floqués, sans neige artificielle, pourront y être déposés et cette collecte ne concerne ni les décorations ni les déchets plastiques. Les sapins seront ensuite broyés et utilisés par les services techniques de la commune pour le paillage des espaces verts, en remplacement des produits phytosanitaires.

VILLARS Voirie

Rue du Jeu de Boules, une assise à consolider



Pour aménager la future voirie, il importe de trouver le dur dans le sous-sol. Photo Progrès/Pierre THIOLIERE

Les travaux de requalification de la rue du Jeu de Boules, depuis le carrefour de Curnieu à la rue de l'Industrie, seront le grand chantier de ce début d'année et devraient durer jusqu'à fin avril. Sauf aléas de parcours. Et si la météo a été jusque-là favorable, l'état du sous-sol a par contre déjà compliqué la tâche des terrassiers. On rappellera que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement du futur quartier Espace Beauvier, la rue du Jeu de Boules étant amenée à devenir l'un des axes structurants de ce nou-

veau quartier. D'une simple voie à sens unique, elle est donc appelée à être élargie. Pour cela, la commune s'est assurée de la maîtrise foncière nécessaire, notamment en démolissant deux maisons au bout de la rue. Mais pour élargir la chaussée il importe de disposer d'une assise stable : c'est actuellement l'objectif des travaux en cours. Ensuite, le tracé de la future voie pourra se dessiner. Durant cette phase, la circulation automobile pourra être interrompue lorsque ce sera nécessaire.